

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 juin 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.903.033, un actif net de D : 2.889.831 et un bénéfice de D : 155.980, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
 - Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 32,94% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
 - Les emplois en actions de sociétés cotées ne représentent à la clôture de l'exercice que 42,79% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
 - Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 19,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	1 943 821	2 035 659
Actions et droits rattachés		1 242 178	1 312 572
Obligations et valeurs assimilées		560 564	593 320
Titres OPCVM		141 079	129 767
Placements monétaires et disponibilités		956 239	538 201
Disponibilités		956 239	538 201
Créances d'exploitation		2 973	2 141
TOTAL ACTIF		2 903 033	2 576 001
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	9 412	9 903
Autres créditeurs divers	6	3 790	3 452
TOTAL PASSIF		13 202	13 355
ACTIF NET			
Capital	7	2 830 609	2 506 386
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	9
Sommes distribuables de l'exercice		59 208	56 251
ACTIF NET		2 889 831	2 562 646
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 903 033	2 576 001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	90 315	103 427
Dividendes		60 874	72 691
Revenus des obligations et valeurs assimilées		29 441	30 736
Revenus des placements monétaires	9	15 635	30 277
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		105 950	133 704
Charges de gestion des placements	10	(37 354)	(47 198)
REVENU NET DES PLACEMENTS		68 596	86 506
Autres charges	11	(7 885)	(7 838)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 711	78 668
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 503)	(22 417)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		59 208	56 251
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 503	22 417
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		41 971	316 426
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		82 239	(217 355)
Frais de négociation de titres		(28 941)	(23 730)
RESULTAT DE L'EXERCICE		155 980	154 009

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	155 980	154 009
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	60 711	78 668
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 971	316 426
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	82 239	(217 355)
Frais de négociation de titres	(28 941)	(23 730)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(59 887)	(57 055)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	231 092	(1 875 092)
Souscriptions		
- Capital	353 678	160 921
- Régularisation des sommes non distribuables	18 988	2 779
- Régularisation des sommes distribuables	4 649	1 878
Rachats		
- Capital	(137 974)	(1 974 678)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 146)	(29 348)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 511)	(36 644)
- Droits de sortie	408	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	327 185	(1 778 138)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 562 646	4 340 784
En fin de l'exercice	2 889 831	2 562 646
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	14 478	25 163
En fin de l'exercice	15 724	14 478
VALEUR LIQUIDATIVE	183,785	177,003
TAUX DE RENDEMENT	6,03%	4,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 1.943.821 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 156 280	1 242 178	42,98%
ATTIJARI BANK	6 000	142 184	144 174	4,99%
BH	17 500	198 266	212 625	7,36%
CITY-CARS	13 250	169 600	176 265	6,10%
DELICE HOLDING	5 000	73 000	66 335	2,30%
EURO CYCLES	7 000	192 500	238 959	8,27%
S.A.H	10 000	87 009	97 040	3,36%
SFBT	7 500	168 720	167 625	5,80%
UADH	19 231	125 001	139 155	4,82%
Titres OPCVM		127 572	141 079	4,88%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	204	21 447	21 519	0,74%
MAC EQUILIBRE FCP	324	52 141	55 588	1,92%
MAC EXCELLENCE FCP	5	53 984	63 972	2,21%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		453 230	560 564	19,40%
Obligation de sociétés		210 000	214 971	7,44%
Emprunt obligataire Amen Bank 2007	1 500	30 000	31 291	1,08%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	140 000	141 933	4,91%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	40 000	41 747	1,44%
Bons du trésor assimilables		83 480	85 226	2,95%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	85 226	2,95%
Bons du Trésor Zéro Coupons		159 750	260 367	9,01%
BTZC 10/2016	300	159 750	260 367	9,01%
TOTAL		1 737 082	1 943 821	67,26%
Pourcentage par rapport au total des actif				66,96%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	1 883 504	95 853	56 302	2 035 659	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	4 554 821			4 554 821	
Titres OPCVM	5 408 694			5 408 694	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(4 662 037)			(4 662 037)	105 839
Titres OPCVM	(5 402 900)			(5 402 900)	(23 600)
Annuités Obligations de sociétés	(45 000)			(45 000)	-
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			36 823	36 823	
Bon du trésor et assimilables			(369)	(369)	
Titres OPCVM			5 517	5 517	
* Variation des Intérêts courus					
		12 613		12 613	
Soldes au 31 décembre 2015	1 737 082	108 466	98 273	1 943 821	82 239

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 9.412, contre un solde de D : 9.903 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	8 544	7 992
Rémunération du dépositaire	868	1 911
Total	9 412	9 903

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 3.790 contre un solde de D : 3.452 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	254	229
Autres	313	-
Rémunération du CAC	3 223	3 223
Total	<u>3 790</u>	<u>3 452</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	2 506 386
Nombre de parts	14 478
Nombre de copropriétaires	37

Souscriptions réalisées

Montant	353 678
Nombre de parts émises	2 043
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(137 974)
Nombre de parts rachetées	(797)
Nombre de copropriétaires sortants	(7)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	82 239
Régularisation des sommes non distribuables	12 842
Droits de sortie	408
Frais de négociation de titres	(28 941)

Capital au 31-12-2015

Montant	2 830 609
Nombre de parts	15 724
Nombre de copropriétaires	34

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 90.315, contre un solde de D : 103.427 au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
<u>Dividendes</u>	60 874	72 691
des actions admises à la cote	33 740	58 092
des titres OPCVM	27 134	14 599
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	29 441	30 736
intérêts des obligations de sociétés	10 943	13 117
intérêts des BTA et BTZC	18 498	17 619
TOTAL	90 315	103 427

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 15.635 contre D : 30.277 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	2015	2014
Intérêts des certificats de dépôts	4 213	20 059
Intérêts des dépôts à vue	11 422	10 218
TOTAL	15 635	30 277

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 37.354 , contre un solde de D : 47.198 au 31 décembre 2014, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	33 958	42 907
Rémunération du dépositaire	3 396	4 291
Total	<u>37 354</u>	<u>47 198</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 7.885 contre un solde de D : 7.838 au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du CAC	4 466	3 969
Redevance du CMF	2 878	3 636
Services bancaires et assimilés	112	130
Autres	429	103
Total	<u>7 885</u>	<u>7 838</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	6,738	9,235	5,614	4,263	5,809
Charges de gestion des placements	(2,376)	(3,260)	(2,442)	(2,524)	(2,994)
Revenus net des placements	<u>4,363</u>	<u>5,975</u>	<u>3,173</u>	<u>1,740</u>	<u>2,815</u>
Autres produits	-	-	0,062	-	-
Autres charges	(0,501)	(0,541)	(0,369)	(0,337)	(0,759)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,861</u>	<u>5,434</u>	<u>2,865</u>	<u>1,403</u>	<u>2,056</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,096)	(1,548)	(0,107)	(0,248)	(0,530)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,765</u>	<u>3,885</u>	<u>2,758</u>	<u>1,155</u>	<u>1,526</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,669	21,856	(17,243)	(4,849)	4,131
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,230	(15,013)	6,992	2,382	(14,424)
Frais de négociation de titres	(1,841)	(1,639)	(1,055)	(1,625)	(2,125)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	6,059	5,204	(11,305)	(4,091)	(12,417)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,920	10,637	(8,440)	(2,688)	(10,361)
Droits de sortie	0,026	-	-	0,068	0,075
Résultat non distribuable de l'exercice	6,085	5,204	(11,305)	(4,023)	(12,342)
Régularisation du résultat non distribuable	0,817	(1,835)	1,111	3,076	10,313
Sommes non distribuables de l'exercice	6,901	3,369	(10,195)	(0,947)	(2,029)
Distribution de dividendes	3,885	2,758	1,155	1,526	0,011
Valeur liquidative	183,785	177,003	172,507	181,099	182,416
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,32%	1,87%	1,38%	1,39%	1,64%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,31%	0,21%	0,19%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,09%	2,22%	1,56%	0,64%	0,84%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.